



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29235>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **26-29235**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-107064

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE LA TOUR DU PIN

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21380509600012

Ville : LA TOUR DU PIN

Code postal : 38110

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : MAIRIE DE LA TOUR DU PIN

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHÉ PRESTATIONS DE TRANSPORT EN AUTOCAR POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNE DE LA TOUR DU PIN

Code CPV principal - Descripteur principal : 63712000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations sur la base du BPU valant DQE (70%) 2-Valeur technique (30%) : - Qualité (10%) - Support technique (10%) - Qualification (5%) - Respect de l'environnement (5%)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché (lot 1 et lot 2) a été notifié, le 11 février 2026 à l'entreprise AUTOCARS FAURE (680 route d'Heyrieux, BP 14, 38540 VALENCIN) à la suite de la commission MAPA tenue le 3 février 2026. Le marché à été attribué pour un montant de 4 950 HT (soit 5 940 euros TTC) pour le lot 1 et 4 207,50 HT (soit 5 049,00 euros TTC) pour lot 2, avec un montant maximal annuel de 12 500 euros HT pour lot 1 et 10 000 euros HT pour le lot 2. Voies et délais de recours : Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - 38000 Grenoble, Téléphone : (+33) 4 76 42 90 00 - Télécopie : (+33) 4 76 51 89 44, Courriel : greffe.ta-

grenoble@juradm.fr - Adresse internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/> , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Les recours susceptibles d'être exercés sont les suivants : - un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative ; - un référé contractuel, sur le fondement des articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative, pouvant être exercé après la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours à compter de sa publication (délais prévus à l'article R.551-7 du même code) ; - un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution, le cas échéant assorti d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé. Le recours de pleine juridiction peut être assorti d'un référé-suspension sur le fondement de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative, tendant à la suspension de l'exécution du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2026